



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 8 octobre à vingt heure trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la salle l'Escale sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire, sur convocation qui leur a été transmise le 2 octobre 2020 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-10 et L2121-11).

Présents : HUOT Joseph, Maire ; THIBAUDEAU Lucien, OLIVIER Jean-Jacques, Adjoints ; Gérald FRAPECH, Conseiller délégué ; Barbara DESNOYER, Raphaëlle DI QUIRICO, Fabrice MICHEAU, Claire HEMERY, Martin HURBAULT, Elodie STRIDDE, Nicolas CECCALDI, Jérôme BOUILLY, Conseillers.

Excusées : JOYEUX Nathalie ayant donné pouvoir à Martin HURBAULT, Anne KARENKE ayant donné pouvoir à Joseph HUOT, Marion RAMOS ayant donné pouvoir à Nicolas CECCALDI

<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Représentés : 3
Votants : 15

INTERVENTION EXTERIEURE

Monsieur le Maire accueille les membres du service TEPOS (Territoire à énergie positive) de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron venus présenter leur service et leurs missions.

Monsieur Samuel LEGOFF, responsable du service présente le service TEPOS. Cette stratégie territoriale sur l'énergie et le climat a pour objectif d'atteindre, en 2050, une production d'énergie permettant de couvrir la consommation du territoire. Des actions concrètes sont mises en place à destination des collectivités mais également à destination des particuliers afin d'atteindre cet objectif.

Monsieur Patrice RAMOND est Conseiller en rénovation de l'habitat au sein de TEPOS. Il accompagne les particuliers dans leurs travaux de rénovation et les informe sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre. La Communauté de Communes a mis en place des aides financières pour les travaux de rénovation énergétique. Monsieur RAMOND a participé sur la commune de Saint-Denis d'Oléron à plusieurs animations, notamment un atelier de sensibilisation aux économies d'énergie avec l'association des Tamalous, une exposition et une animation à la médiathèque.

Si des particuliers souhaitent obtenir des renseignements ou être accompagnés pour des travaux de rénovation énergétique, ils peuvent contacter l'accueil de la Communauté de Communes afin de prendre contact avec le Conseiller.

Bilan de l'intervention de Mr RAMOND à Saint Denis :

- 70 contacts,
- 47 rendez-vous pris,
- 15 logements rénovés,

La municipalité précédente avait accordé une aide de 300 € aux particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaire. Mr RAMOND demande si cette initiative sera renouvelée.

Monsieur le Maire indique que cette possibilité sera étudiée et une procédure de renouvellement pourra être lancée.

Monsieur Antonin FLAUSSE est Conseiller en Energie partagé. Il intervient au sein des Communautés de Communes de l'Île d'Oléron et du bassin de Marennes. Il accompagne les collectivités dans les démarches d'économie d'énergie. Monsieur FLAUSSE a, pour la commune de Saint-Denis, analysé les factures d'énergie afin de déterminer les bâtiments qui consomment le plus d'énergie, accompagne la collectivité pour des travaux d'isolation de bâtiment ou de remplacement de chauffage par une aide à l'analyse des devis et la recherche de subventions.

Son contrat est subventionné par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et prend fin en mars 2021. Les différentes collectivités devront alors se positionner sur la pérennisation de ce poste de conseiller en énergie partagé.

Monsieur Pierre LHUILLIER est technicien en énergie renouvelable. Il réalise des études sur le potentiel énergétique des bâtiments pour la pose de panneaux solaires et assure le suivi des travaux. Cette expertise est proposée aux entreprises privées et aux collectivités.

Les collectivités peuvent également mettre à disposition de la Communauté de Communes des toitures de bâtiments communaux afin d'y installer des panneaux photovoltaïques dont les travaux sont entièrement pris en charge. La Commune de Saint-Denis a mis à disposition 3 toitures, l'atelier du service technique, l'atelier du port/camping et la cantine scolaire. Les travaux ont été lancés sur les 2 premiers bâtiments. Les travaux d'installation ont eu lieu il y a 2 mois, la mise en service est imminente. La pose de panneaux sur le toit de la cantine scolaire n'a pas pu aboutir à la suite du refus des Bâtiments de France, la cantine se trouvant dans le périmètre de l'Eglise.

La mise à disposition de toiture auprès de la Communauté de Communes par des particuliers étant trop complexe, le service TEPOS a aidé au développement d'une société citoyenne "Oléron Sous le Soleil 17" (OSS17). Certains particuliers et collectivités, comme la commune de Saint Denis, participent au capital. Le but de cette société est d'investir sur des toitures de particuliers. Elle installe des panneaux photovoltaïques contre la mise à disposition de toiture.

Monsieur LHUILLIER propose au Conseil municipal que pour tous projets de nouvelle construction ou de rénovation engagés par la commune, il est important de penser au photovoltaïque.

Enfin, un projet de grande ampleur prévoit le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings, halles de marché, préaux scolaires ou encore terrain de boulodrome. Le service TEPOS reviendra en fin d'année avec une modélisation pour présenter ce qui est possible de réaliser.

Monsieur Samuel LEGOFF conclut en indiquant que cette démarche (Territoire à Energie Positive) s'inscrit dans le projet politique Oléron 2035 dans le cadre de l'agenda 21.

Monsieur le Maire remercie les membres du service TEPOS pour leur intervention et propose de débuter la séance de Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Lucien THIBAUDEAU est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 DU C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**
- 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AGISSANT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 3. URBANISME**
 - 3.1 Transfert de compétence : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 4. BÂTIMENT/VOIRIE/VOIES ET RESEAUX**
 - 4.1 Point travaux
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Surveillance estivale du port de plaisance

6. PERSONNEL

6.1 Budget Commune : créations de postes pour accroissement temporaire d'activité

7. AFFAIRES GENERALES

7.1 Plan Communal de Sauvegarde

7.2 Conventions d'occupation du domaine public

7.2 Jardins partagés

8. BUDGETS ANNEXES

8.1 Port de Plaisance

 8.1.1 Zone technique du port de plaisance

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Utilisation des structures de l'espace Patrick CHARLES

9.2 Réflexion à une charte de bon voisinage avec les organisateurs de concerts

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Jérôme BOUILLY fait part de plusieurs remarques au sujet du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2020 :

Point 4.1 : Circulation

Nicolas CECCALDI se serait interrogé sur le maintien du plan de circulation estivale. Monsieur le Maire a répondu que c'était lui qui l'avait maintenu après avoir pris différents avis.

Point 10.1 : Proposition de plaque commémorative au tennis

Il est demandé de modifier le paragraphe suivant comme suit :

"Il est proposé au Conseil municipal de donner le nom de Jean-Pierre GAUGUIN aux cours de tennis de Saint-Denis d'Oléron, en mémoire de son engagement qui a permis d'initier et développer la pratique du tennis sur la Commune comme l'a rappelé Nicolas CECCALDI".

Point 10.2 : Proposition de fresque sur l'arrière de n'ancienne digue du port

Nicolas CECCALDI aurait souhaité obtenir des informations complémentaires sur le type de peintures utilisées avant de procéder au vote.

Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, d'apporter les modifications demandées au procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite pour la bonne organisation des séances du Conseil que ces remarques soient faites lors du projet qui est soumis avant diffusion, et que le temps laissé est suffisant pour cela.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AGISSANT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'ayant été prise par le Maire en vertu des délégations du Conseil municipal, ce point est sans objet

3. URBANISME

3.1 TRANSFERT DE COMPETENCE : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les modalités du transfert de compétence sont régies par l'**article 136 II de la loi ALUR** (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) n°2014-366 du 24 mars 2014.

En 2017, les communautés de communes et les communautés d'agglomération pré-existantes à la loi ALUR et non compétentes en matière de PLU ou de document d'urbanisme, devaient devenir compétentes « *le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication » de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017, sauf dans le cas d'une minorité de blocage* exprimée par au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population dans les trois mois précédent cette échéance

Sur Oléron, à l'exception de la commune de Dolus, toutes les communes ont délibéré contre le transfert de la compétence.

En conséquence, la compétence urbanisme « planification » (PLU) est restée à l'échelle de la commune.

En 2020, Les communautés de communes et d'agglomération ayant mis en œuvre cette minorité de blocage et donc non compétentes au 27 mars 2017, deviennent compétentes « *de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires* », c'est-à-dire le 1er janvier 2021, sauf si, de nouveau, les communes membres s'y opposent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans le cas d'une minorité de blocage exprimée par au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population dans les trois mois précédent cette échéance.

En conséquence, la compétence est transférée au 1^{er} janvier 2021, sauf si 3 mois avant, (entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020), 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'opposent au transfert de cette compétence.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette question a été évoquée lors du Conseil communautaire du 17 septembre 2020. Tous les représentants des communes oléronaises présents ont considéré que compte tenu du travail que cela occasionnera d'homogénéiser les PLU, ils émettaient, au préalable, un avis réservé quant à ce transfert de compétence.

De plus, Monsieur le Maire considère que la compétence PLU est une prérogative de la commune qui devrait le rester.

Lucien THIBAUDEAU indique que ce sujet doit être évoqué au cours des jeudis d'Oléron prévu le 15 octobre prochain.

Monsieur le Maire précise que si la compétence reste communale, les modifications de PLU seront possibles par décision communale alors que si cette compétence devient intercommunale, c'est la Communauté de Communes qui décidera de réaliser les modifications.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence du PLU à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

4. BÂTIMENT/VOIRIE/VOIES ET RESEAUX

4.1 POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire laisse la parole à Lucien THIBAUDEAU qui souhaite évoquer les différents travaux en cours ou à venir :

Travaux en cours :

Rue Saint Dominique

Les travaux d'assainissement n'ont pas pris de retard. La rue de Chassiron a été barrée 2 semaines comme prévue. Monsieur le Maire souhaite souligner la qualité des déviations mises en place au cours des travaux rue de Chassiron. Lucien THIBAUDEAU précise qu'il a dû modifier le plan de déviation et l'emplacement des panneaux prévus initialement par les entreprises prestataires qui ne correspondaient pas à la demande initiale.

Eglise

L'entreprise LUSSAULT a réalisé sa visite de contrôle annuelle. Le technicien a trouvé, à hauteur des cloches, une couche de 20 cm de fientes d'oiseaux et de branchages. Ceci s'explique par les ouvertures présentent en haut de la flèche. L'entreprise LUSSAULT a proposé un devis comprenant la réparation du cadran, le traitement des bois qui soutiennent la cloche, le nettoyage et le bouchage des trous présents dans la flèche. Ces travaux s'élèvent à environ 7 139,60 €. Monsieur le Maire souhaite que d'autre devis soient demandés pour les travaux ne concernant pas la réparation de l'horloge.

Illumination de Noël

Le 10 août 2020, la commission animation s'est réunie pour évoquer les illuminations de Noël. Il a été décidé de mettre des illuminations dans les villages. Pour cela, les illuminations des années précédentes de la Route de Chassiron seraient installées dans les villages. Afin d'en permettre l'installation des prises sur les candélabres seront installées pour environ 2 200,00 €.

De nouvelles illuminations ont été achetées pour refaire la rue de l'Orneau et la rue de Chassiron. Le coût des nouvelles illuminations s'élève à environ 7 600,00 €.

Jean-Jacques OLIVIER souhaite faire un point sur les travaux en cours et à venir au Port de plaisance :

Toiture de la capitainerie

Les travaux ont débuté le 28 septembre 2020. La société SMAC est en charge des travaux d'une valeur d'environ 35 000 € HT. Ils doivent durer 2 à 3 semaines mais pourraient être retardés en fonction des conditions météo.

Dragage du Port de plaisance

Le dragage du port a lieu tous les 4 ans. L'installation du chantier commencera le 9 octobre 2020. La drague sera installée le 2 novembre pour un dragage du 3 novembre 2020 au 1^{er} février 2021.

Nicolas CECCALDI demande si le rejet se fait par clapet. Jean-Jacques OLIVIER précise que le rejet se fait par clapet à 300m au large du port. Ces travaux s'élèvent à 255 000,00 € HT.

Elodie STRIDDE demande à quoi sert ce dragage. Il évite l'envasement et l'ensablement du port de plaisance. Jean-Jacques OLIVIER indique qu'un courrier a été envoyé à tous les plaisanciers concernés par le déplacement de leur bateau pour permettre le dragage du port de plaisance dans de bonnes conditions. Ils peuvent ainsi demander à un professionnel de réaliser le déplacement ou autoriser le service du port de plaisance à le faire.

Transfert de Sable

La seconde partie du transfert de sable assuré par la Communauté de Communes dans le cadre du projet de renforcement du cordon dunaire de Prouard et recharge de la plage de la Boirie, devrait débuter le 3 février 2021. En 2020, 45 000 m³ de sable ont pu être transférés sur les 50 000 m³ prévus. Les travaux ont été stoppés du fait du nichage des oiseaux gravelots. En 2021, il est prévu le transfert de 30 000 m³.

Nicolas CECCALDI dit que le sable remis au pied du Neptune reviendra dans le port. Jean-Jacques OLIVIER précise que la majorité du sable sert pour le rechargeement du cordon dunaire et que la communauté de communes a réalisé une étude sur les courants avant de lancer cette opération.

Lucien THIBAUDEAU reprend la parole afin d'évoquer les travaux à envisager

Travaux à venir :

Sanitaires de l'école primaire

Les travaux ont été évoqués avec un architecte afin d'obtenir une esquisse. Ce sont des travaux urgents. Les sanitaires datent des années 70 et ne sont pas aux normes PMR.

Sanitaires de l'aire camping-cars

Les travaux envisagés pour les sanitaires de l'aire des camping-cars sont plus complexes dans leur exécution due au site classé. En effet, il n'y a aucune assurance que les sanitaires puissent être reconstruits. Il serait envisagé de refaire un bâtiment permettant d'abriter un nouveau sanitaire et un atelier. Un rendez-vous avait été prévu avec les bâtiments de France, après réception d'une esquisse par l'architecte COULON. Ayant pris du retard, l'esquisse n'a pas pu être présentée, le rendez-vous est donc reporté.

Camping Municipal

Une estimation des travaux de voirie a été demandée au syndicat de la voirie. Une réunion avec la commission Camping devra être organisée rapidement avant la fermeture du camping et les congés des agents. Aucuns travaux d'investissement ne seront à priori engagés en 2021 compte tenu de l'impact budgétaire de la crise sanitaire.

Gymnase de l'école primaire

Plusieurs travaux sont prévus dans le gymnase de l'école, la réfection de la toiture, le changement de chauffage et l'abaissement du plafond. Des devis ont été demandés, la totalité des travaux s'élèveraient à environ 36 000 €. Les travaux de réfection de la toiture devront être réalisés en urgence, en effet des fuites importantes ont été constatées.

5. FINANCES

5.1 SURVEILLANCE ESTIVALE DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire rappelle que comme l'an passé, il a été fait appel à une entreprise de surveillance pour la zone portuaire incluant l'école de voile et la Buvette de la plage de la Boirie.

La surveillance s'est tenue du 1^{er} juillet au 31 août 2020, de 23h à 5h du lundi au dimanche, jours fériés inclus. Le coût total de cette surveillance s'élève pour l'année 2020 à 8 058,60 € HT soit 9 670,32 € TTC.

Il est proposé de demander comme les années passées une participation financière à l'école de voile et la buvette de la plage selon la répartition suivante :

	% de répartition	Montant HT	Montant TTC
Port de Plaisance	50 %	4 029,30 €	4 835,16 €
Ecole de Voile	25 %	2 014,65 €	2 417,58 €
Buvette de la plage	25 %	2 014,65 €	2 417,58 €
TOTAL	100 %	8 058,60 €	9 670,32 €

Jean-Jacques OLIVIER souhaite que le principe de participation de l'Ecole de Voile et la buvette de la plage soit actée avant la saison.

L'école de voile nécessite une surveillance compte tenu du matériel stocké à l'extérieur. La buvette de la plage fait partie du transfert de gestion du port de plaisance car si elle était dans la concession de la plage de la Boirie elle devrait être démontée fin septembre.

Il est rappelé que c'est à la demande de l'école de voile et de la buvette que cette surveillance a été mise en place il y a plusieurs années.

Raphaëlle DIQUIRICO demande si les modules ne pourraient pas être intégrés dans la répartition de la charge de la surveillance de la zone portuaire. Elodie STRIDDE indique que si une participation était demandée aux commerçants du port de plaisance il faudrait distinguer les restaurateurs des autres commerçants.

Jean-Jacques OLIVIER informe le Conseil que les vigiles sont intervenues au cours de l'été pour des nuisances sonores.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de la participation financière à la surveillance de la zone portuaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De définir la participation financière du Port de Plaisance, de l'école de Voile "YCO" et de la buvette de la plage telle qu'indiquée ci-dessus
- Autorise le Maire à signer les conventions de remboursement avec l'école de Voile et Monsieur Frédéric DEVERNY représentant la Buvette de la Plage.

6. PERSONNEL

6.1 BUDGET COMMUNE : CREATIONS DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu l'article 3,1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, permettant de faire appel au recrutement contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant la charge de travail supplémentaire liée à la désinfection quotidienne des sanitaires publics, aux divers travaux de voirie et bâti mentaires, aux congés des agents titulaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer deux postes d'adjoint technique du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 à temps complet 35/35^{ème} rémunéré sur la base de l'échelon 1 du grade de recrutement,
- Dit que la dépense est inscrite au budget 2020 de la commune.

Lucien THIBAUDEAU précise que des départs à la retraite n'ont pas été remplacés et de ce fait, le service technique est en déficit de personnel. Monsieur le Maire indique que le recrutement de nouveaux agents sera envisagé en fonction des capacités de financement de la commune.

7. AFFAIRES GENERALES

7.1 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Jean-Jacques OLIVIER rappelle que le Plan Communale de Sauvegarde (PCS) est un outil de planification et d'organisation qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il est réalisé à l'échelle communale.

Le PCS mis à jour sera présenté lors du prochain Conseil municipal. Il se compose de deux parties, une accessible au public et une autre confidentielle définit les tâches et les responsabilités de chacun.

Le PCS est transmis à la Préfecture pour que les services préfectoraux connaissent les personnes à contacter. Ce document mérite toute l'attention des élus.

Monsieur le Maire invite Elodie STRIDDE, à quitter la salle du Conseil municipal afin de mener les débats concernant les conventions d'occupation du domaine public considérant ses liens avec l'un des occupants des modules du port de plaisance.

7.2 CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la plupart des modules du port sont des restaurateurs. Entre les heures de repas, il n'existe pas d'animation. Monsieur le Maire propose la création d'une dizaine de modules complémentaires de type cabanes ostréicoles pour y installer des artisans créateurs ou même un bar à huîtres. Ces modules seraient une attractivité supplémentaire pour le port de plaisance.

Parallèlement à ce projet, plusieurs conventions d'occupation du domaine public des modules sont à renouveler. Le renouvellement devra être réalisé avant la fin de l'année pour une période de 12 ans. Une extension d'activité sera à prévoir pour la librairie avec des articles de mode pour attirer plus de candidats.

Il est impératif d'uniformiser toutes les conventions des modules du port.

Gérald FRAPECH indique avoir réalisé une liste de tous les contrats liant la commune. Certains contrats présentent des imprécisions, comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, qui nécessiteront une réécriture afin de déterminer les droits et obligations de chaque partie.

Par ailleurs, un recueil des actes administratifs devra être créé.

Dans les conventions d'origine des modules du port de plaisance, une clause prévoyait qu'une priorité de réattribution des modules serait donnée aux commerçants déjà titulaires d'une convention. Cependant la loi du 19 avril 2017 a fait évolué la législation et rend obligatoire une mise en concurrence. En 2021, 10 concessions doivent être renouvelées. Gérald FRAPECH précise que tous les contrats doivent être transmis au contrôle de légalité. Certains contrats ne lui ont pas été transmis et la Préfecture s'en est interrogée.

Nicolas CECCALDI demande quand la procédure de renouvellement sera lancée. Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre aux professionnels d'être prêts pour la saison, la consultation sera lancée avant la fin de l'année. Il demande si ces candidatures seront présentées en commission MAPA. Monsieur le Maire indique que c'est la commission MAPA qui proposera au conseil les attributaires, après examen des offres, conformément à sa mission.

Claire HEMERY demande quel sera le lieu d'implantation des nouveaux modules. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucun lieu n'a été défini. Lucien THIBAUDEAU rappelle que les autorisations d'urbanisme devront être demandées.

Monsieur le Maire indique que tous les contrats seront revus en même temps. Gérald FRAPECH rappelle que les conventions non conformes sont celles qui n'ont pas été transmises au contrôle de légalité. Nicolas CECCALDI demande quels sont les modules concernés. Gérald FRAPECH répond ne pas avoir la liste exacte sur place. Raphaëlle DI QUIRICO demande si malgré tout, les conventions sont valables. Gérald FRAPECH répond qu'elles sont valables. Monsieur le Maire précise qu'il faut profiter de la relance de la mise en concurrence pour essayer d'uniformiser les conventions qui seront transmises au contrôle de légalité.

Concernant la librairie, la résiliation a été actée. Le 66 Café a, quant à lui, été mis en demeure de respecter les obligations inscrites dans la convention. Considérant le non-respect de l'obligation d'ouverture et des loyers impayés, il est possible de mettre fin à la convention.

Nicolas CECCALDI demande si une mise en concurrence est également prévue pour ces 2 modules. Monsieur le Maire répond que cela est prévu et se fera en même temps que le renouvellement des modules prévu en 2021.

Jean-Jacques OLIVIER demande si la collectivité a l'obligation de remettre en état d'origine les modules. Gérald FRAPECH répond que non.

Raphaëlle DI QUIRICO indique que Elodie STRIDDE est souvent interpellée les commerçants de la zone commerciale du port de plaisance. Etant considérée comme y ayant un intérêt, elle ne peut pas participer au débat et ne peut donc pas répondre aux commerçants. Monsieur le Maire rappelle que Jean-Jacques OLIVIER est en charge des affaires portuaires et que les commerçants peuvent s'adresser à lui.

Raphaëlle DI QUIRICO demande s'il est prévu d'entendre les commerçants du port pour la rédaction des conventions. Monsieur le Maire rappelle qu'une association des commerçants devait être créée et serait l'interlocuteur de la mairie.

Lucien THIBAUDEAU demande s'il y a des demandes pour les cabanes supplémentaires. Raphaëlle DI QUIRICO indique que sur l'Ile d'Oléron il y a beaucoup d'artistes et de créateurs qui, potentiellement, pourraient être intéressés. Monsieur le Maire indique qu'au Château, à la Baudissière et au Douhet, de telles cabanes existent. Il y a de la demande et des besoins. Raphaëlle DI QUIRICO indique que pour le marché des créateurs il y a plus de demandes que d'emplacements. Claire HEMERY pense que cette animation sur le port risque de vider encore plus le centre-ville. Monsieur le Maire rappelle que le maintien de l'exposition photo entre le port et le centre-ville a été maintenue pour favoriser une affluence vers le centre-ville.

Raphaëlle DIQUIRICO demande ce qu'il se passe pour les commerçants des modules du port ne souhaitant pas rester à la fin de leur convention. Monsieur le Maire dit qu'un état des lieux sera réalisé et selon le cas, le commerçant récupérera son dépôt de garantie.

7.3 JARDINS PARTAGES

Claire HEMERY rappelle que dans le programme électoral de la majorité, il était prévu la création de jardins partagés. En prévision de cette création, Claire HEMERY et Lucien THIBAUDEAU ont visité les jardins créés à Dolus et Marennes. Ces visites ont permis de connaître l'organisation mise en place dans ces 2 communes. Le projet à Saint-Denis pourrait être tourné vers des jardins familiaux comprenant des parcelles individuelles et une parcelle commune. Afin de savoir si des personnes étaient intéressées par ce projet, un sondage va être réalisé. Une réunion publique sera organisée vendredi 13 novembre 2020 à 20h00.

La création de ces jardins partagés permettrait de mettre en valeur les notions de travail dans le partage, l'entraide et l'échange du savoir faire intergénérationnel. Il serait également possible de faire intervenir des classes, des anciens ou des conteurs. Un endroit pour se retrouver simplement.

Une association devra être créée pour gérer les jardins partagés.

Monsieur le Maire indique qu'une fois la taille du terrain nécessaire à la création des jardins partagés déterminée, alors la parcelle pouvant accueillir le projet sera choisie.

Claire HEMERY précise que par exemple à Marennes, les parcelles individuelles font 100 m². De plus, Lors d'une conférence organisée par la Communauté de Communes après la diffusion du film "le temps des arbres", il a été évoqué la possibilité d'obtenir des subventions pour la création de clôture arborées dans des jardins partagés gérés par une association.

8. BUDGETS ANNEXES

8.1 PORT DE PLAISANCE

8.1.1 ZONE TECHNIQUE DU PORT DE PLAISANCE

Jean-Jacques OLIVIER rappelle aux membres du Conseil municipal que la circulation (véhicule/engins/piétons) et le stationnement posent, au sein de la zone technique, un problème de sécurité. Jean-Jacques OLIVIER propose la création d'une commission pour améliorer le fonctionnement et la sécurité de cet espace même en dehors de la période estivale. Cette commission pourrait être composée d'environ 10 personnes de tous horizons (plaisanciers, professionnels exploitant la zone technique, membres du Conseil municipal, personnel municipal) et être mise en place rapidement. Elle proposera un projet d'aménagement et de sécurisation au Conseil municipal. Elle est différente du Conseil portuaire qui sera également consulté dans le cadre de ce projet. Idéalement il est souhaitable que cette commission soit constituée avant la fin du mois d'octobre

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 UTILISATION DES STRUCTURES DE L'ESPACE PATRICK CHARLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'Espace Patrick CHARLES se compose du city stade, d'un terrain de basket et d'un skate parc. Les riverains subissent des nuisances régulières liées à ces structures utilisées très tardivement. Il n'existe pas de consignes d'utilisation de ces équipements. Il est nécessaire de prévoir des consignes et des règles d'utilisation notamment avec la mise en place d'horaires. Une proposition sera faite au prochain conseil municipal.

Fabrice MICHEAU indique qu'il n'y a pas beaucoup de riverains de l'espace Patrick CHARLES. Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable en cas de nuisances et qu'il faut trouver une solution.

9.2 REFLEXION A UNE CHARTE DE BON VOISINAGE AVEC LES ORGANISATEURS DE CONCERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a été organisée entre des organisateurs de concerts et leurs riverains afin d'évoquer les nuisances sonores causées au cours de la saison 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté municipal encadre les nuisances sonores, cependant il propose qu'une charte de bon voisinage soit rédigée qui pourrait prévoir un nombre limité de concerts dans l'été.

Raphaëlle DIQUIRICO demande s'il y a beaucoup de plainte pour les nuisances sonores. Monsieur le Maire indique avoir reçu de nombreuses plaintes au cours de l'été. Elodie STRIDDE pense qu'il s'agit souvent des mêmes riverains qui se plaignent. Monsieur le Mairie dit que la charte permettra de mettre en place une tolérance de la part des riverains mécontents.

9.3 ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe qu'un rapport vient d'être transmis à la commune à la suite d'une visite de Monsieur le Directeur adjoint des archives départementales le 7 juillet 2020. Il en ressort les points suivants :

- 640 mètres linéaires sont actuellement conservés dans différentes pièces du bâtiment de la mairie,
- L'aménagement en cours de la nouvelle salle d'archive devrait permettre de résoudre la plupart des problèmes de conservation qui se pose à l'heure actuelle : pièce humide, non protégée du feu, pas de contrôle des variations de températures...
- Le recours à une prestation d'archivage fournie par un archiviste itinérant ou un prestataire est fortement conseillé.

Toutes ces remarques justifient le projet de restructuration de la mairie prévoyant un espace important dédié aux archives.

9.4 MARCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une association des commerçants du marché a été créée. Une réunion a été organisée afin de connaître leur besoin dans le cadre du projet de restructuration du marché consistant à l'agrandissement de la halle. L'Architecte des Bâtiments de France a été consulté à ce sujet.

9.5 PLAN DE CIRCULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Barbara DESNOYER, chargée de la commission circulation va organiser une réunion publique avant la fin du mois d'octobre afin de récolter les avis et suggestions des habitants de Saint Denis. La réunion publique fera l'objet d'une information dans la newsletter et d'un affichage chez les commerçants.

Un radar pédagogique, prêté par la Mairie de Saint-Pierre d'Oléron, a été installé à la Morelière. Une négociation est en cours pour acheter ce radar.

9.6 ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire demande qu'une association des commerçants du port de plaisance soit créée afin de permettre de dialoguer avec un représentant.

9.7 ASSOCIATION CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire souhaite qu'une association des usagers du Camping soit également créée.

9.8 INFORMATION AVANCEMENT D'UN LITIGE AU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une personne a saisi le Tribunal Administratif de Poitiers à la suite d'un incident dont elle aurait été victime sur le port de plaisance et qui aurait occasionné une fracture. Elle demande 10 000 € de dommages et intérêts. Maître Valérie BROSSIER a été chargé de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et a produit un mémoire en défense.

9.9 OCTOBRE ROSE

Lucien THIBAUDEAU informe le Conseil municipal que Barbara DESNOYER a préparé l'action "octobre rose". Les services techniques ont procédé à l'installation de parapluies roses et rubans roses. Cette action est soutenue dans toutes les communes oléronaises.

Claire HEMERY propose qu'une chaîne humaine face à la mer, sans contacts, soit organisée sur la plage de la Boirie afin d'apporter une pensée à toutes les personnes qui luttent contre le cancer.

9.10 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU PHARE DE CHASSIRON

Nicolas CECCALDI souhaite connaître l'avancement du dossier de renouvellement de la Délégation de Service Public du Phare de Chassiron.

Monsieur le Maire indique qu'un bilan, en présence de l'ancien Maire Jean-Michel MASSÉ, a été réalisé en juin 2020. Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire la Délégation de Service Public a été prolongée d'un an afin de permettre à l'Etat d'organiser la procédure d'attribution d'une nouvelle Délégation.

9.11 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Marion RAMOS souhaite savoir s'il est prévu un sondage auprès des parents d'élèves pour un passage à 4 jours d'école par semaine.

Monsieur le Maire indique que c'est Nathalie JOYEUX qui s'en chargera dans le cadre du SIVOS.

9.12 REUNION MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Jérôme BOUILLY inique au Conseil municipal qu'il a participé à la 1^{ère} commission mobilité de la Communauté de Communes. Au cours de cette commission il a été évoqué la possibilité de mettre en place une liaison maritime avec Saint-Denis d'Oléron. La procédure de Délégation de Service Public est en cours. Il précise également qu'une liaison maritime avec les communes limitrophes de l'Île d'Oléron pourrait être étudiée afin de rendre bénéficiaire la compétence transport public.

Monsieur le Maire indique que la Délégation de service Public sur une liaison simple a été évoquée au cours de la commission "Délégation de Service Public" de la Communauté de Communes. Aucunes précisions concernant ce dossier ne peuvent être données à ce jour.

La Commission mobilité de la Communauté de Communes travaille sur plusieurs projets, notamment les liaisons maritimes, le déplacement en vélo ou les transports scolaires.

Nicolas CECCALDI pense qu'une liaison maritime par hydroglisseur à Saint-Denis permettrait de redynamiser les commerces de la commune.

9.13 LES RENFERMIS

Nicolas CECCALDI demande si le dossier sur les statuts des Renfermis est à l'étude. Gérald FRAPECH indique que la loi Littoral encadre la réglementation applicable aux Renfermis. Cependant la Commune a des obligations envers la situation des Renfermis et qu'il faut gérer une situation existante. Monsieur le Maire ajoute que cette situation se retrouve sur d'autres communes oléronaises et qu'il y a déjà eu des discussions avec l'association des Renfermis qui n'ont qu'une lecture parcellaire de la loi. Il faudra sans doute essayer de clore ce dossier.

9.14 ANIMATION ZERO DECHETS A LA MEDIATHEQUE

Claire HEMERY informe le Conseil municipal qu'une animation organisée par la médiathèque se tiendra les 20 et 21 novembre 2020 avec l'association "IC CUISINE ET CONSERVE" de La Rochelle.

Au cours de cette manifestation des ateliers seront proposés :

- Le 20/11 à destination des scolaires : atelier zéro déchets en cuisine et atelier couture
- Le 21/11 ouvert à tous sur réservation : atelier zéro déchets en cuisine, atelier couture et atelier tricot.

Une exposition sur ce thème aura également lieu à la Médiathèque à cette occasion.

Cette animation est subventionnée en partie par la Région Nouvelle Aquitaine. La Commune aura à sa charge les frais de déplacement, les fournitures et les repas.

De plus, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets prévue du 22 au 29 novembre 2020, la Communauté de Communes distribuera des kits auprès des CCAS permettant l'achat de produits en vrac. Ces kits permettront à des familles moins favorisées d'accéder à un mode de consommation "zéro déchets".

9.5 PORT HORIZON 2025

Claire HEMERY souhaite alerter les membres du Conseil municipal sur des travaux engagés au port de La Pallice à La Rochelle. Un chantier d'extension du port de commerce a débuté en 2019. Selon l'article paru dans le n°59 du Journal du Nord de L'ile ces travaux contribuerait à une catastrophe écologique consistant au dragage de matières nocives pour l'environnement (métaux lourds, hydrocarbures et produit radioactif) rejetées par clapage dans le secteur d'Antioche (environ 500 000 m³). Les communes de l'Île d'Oléron n'ont pas été consultées au sujet de ce projet. Nicolas CECCALDI demande s'il ne serait pas possible de déposer un moratoire pour limiter le déversement de toutes ces matières.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir été mis au courant de ce sujet par Monsieur Stéphane BADOUD et souhaite évoquer et étudier ce sujet en Conseil Communautaire.

Nicolas CECCALDI propose de mettre en place une commission en charge de la veille des projets qui pourraient être engagés dans le pertuis pour éviter que l'Île d'Oléron ne soit pas informée de ce qui se passe dans le pertuis à proximité de l'île.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dit que ceci serait évoqué à la Communauté de Communes et dit que si Mr CECCALDI souhaite une veille, il n'a qu'à créer une association.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h50.

Date du prochain Conseil municipal : jeudi 12 novembre 2020